

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Dordogne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10
Dont pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt cinq, le sept avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : 17/03/2025
Date d'affichage : 08/04/2025

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : M. Pierre GALLET.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Pierre GALLET en faveur de M. Régis ROBERT.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 9

Secrétaire : Mme Anne-Marie CARDON.

MA-DEL-2025-017 OBJET : Dalle ciment cimetière st félix

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que les cimetières bénéficient encore d'un nombre de place libre vis à vis du nombre d'administré cohérent comme le stipule la loi.

A ce titre Mr le Maire expose le fait qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer une démarche de récupération de sépulture à l'abandon au bénéfice de la commune. Action pour rappel qui est long et coûteux.

Cependant il à été constaté que certaines sépultures sont dans des états d'abandon et de délabrement, risque de s'effondrer ou d'accident. .

Pour les sépultures ci dessous énumérer il y a urgence.

Cimetière St Félix
- Carré 3 N°1 Donadieur -Laborie

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de renforcer chaque sépulture par une couverture en ciment de quelques centimètres.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide la demande de mise en sécurité par le renforcement d'une dalle en ciment de la sépulture nommé ci-dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Sous-préfecture de SARLAT et publication
par voie d'affichage le 08/04/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

